



LA CCPMB INFORME LES HABITANTS DE LA VALLÉE SUR LE COMPORTEMENT À ADOPTER FACE A L'EPISODE DE POLLUTION EN COURS

Pour la première fois depuis le début de l'automne, l'anticyclone s'installe dans la vallée de l'Arve. En conséquence, les particules fines s'accumulent dans la vallée sans pouvoir se dissiper et les taux de concentration augmentent. La topographie de notre territoire et la conjoncture climatique actuelle ont donc entraîné une détérioration de la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve qui va se poursuivre dans les jours à venir.

Devant ce constat, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc tient à rappeler aux citoyens qu'il appartient à chacun de prendre ses responsabilités pour limiter les émissions de particules fines.

Réduire les émissions de particules fines en limitant la part du chauffage au bois domestique

Notre territoire est particulièrement soumis aux émissions de particules fines dont 80% sont issues de la combustion de la biomasse (mauvaise combustion du bois), 10% au transport et 10% à l'activité industrielle. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes (DREAL) recommande ainsi de **limiter l'utilisation d'appareils de chauffage au bois domestiques polluants et d'éviter le brulage des déchets verts**. La DREAL conseille également **d'optimiser les déplacements** en voiture et de **favoriser les transports en commun** ou le **covoiturage** autant que possible. Pour les entreprises, il s'agit de **reporter momentanément les activités émettrices de polluants**.

La CCPMB agit à tous les niveaux aux côtés des citoyens et des entreprises

Les Ambasad'R sont mobilisés depuis plus d'un mois maintenant pour informer les habitants des aides financières auxquels ils ont droit pour moderniser leurs appareils de chauffage. Une convention de la CCPMB avec GRDF va également renforcer le dispositif. Les résidents des communes disposant du gaz de ville pourront facilement évoluer vers des poêles alimentés par le gaz naturel.

Une aide de la CCPMB, de la Région et de l'Etat de 1.75 millions d'euros permettra aux artisans du bois et aux entreprises de faire évoluer leurs méthodes de production pour mieux contrôler les émissions de particules fines. Des diagnostics sont déjà en cours auprès des artisans de la vallée et les premières interventions vont arriver d'ici peu.

Enfin, la CCPMB étant un Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV), bénéficie d'une aide de l'État pour faire des économies d'énergie en utilisant davantage de véhicules électriques et en rénovant les bâtiments publics qui seront à l'avenir moins énergivores. Certains véhicules sont déjà en circulation dans les communes.

L'amélioration de la qualité de l'air dans la vallée passe donc nécessairement par une prise de conscience collective. Chacun à son niveau doit adapter son comportement pour que demain l'air de notre vallée soit respirable toute l'année. Pour les enfants, pour la santé des habitants et pour améliorer la vie quotidienne des citoyens, la CCPMB s'engage à mettre en place des mesures efficaces qui s'inscrivent dans le cadre d'un plan novateur et ambitieux, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui servira demain de référence pour les autres collectivités de la région.

Contacts presse

Agence RevolutionR - Etienne THEBAULT - 06 74 65 73 29 - ethebault@revolutionr.com

CCPMB - Elisabeth Amblard - 06 47 66 34 80 - e.amblard@ccpmb.fr